

Villenave Près Marsac



Bulletin Municipal



Tous mes vœux

Je vous adresse au nom du Conseil Municipal et en mon nom propre mes meilleurs vœux et surtout la santé pour cette nouvelle Année 2024 qui débute. Qu'elle soit pour votre famille et vos proches sereine et pleine de succès.

Je tiens en premier lieu à remercier toute l'équipe municipale qui m'entoure pour leur engagement, le travail fourni l'investissement et l'engagement que représente cette fonction au quotidien.

Je remercie également les Associations présentes dans ce Village : le Comité des Fêtes ainsi que les « Jeux d'Adour ». Cette dernière a été créé en 2023 et s'articule autour des jeux de société. Grace à eux deux, nous partageons de bons moments de convivialité et de sympathie, bonne continuation à vous....

L'Année 2023 a été marquée par des événements comme les conflits internationaux, la menace islamiste et particulièrement le coût de la vie. Notre pouvoir d'achat a fortement diminué dû à des hausses sur les produits de consommation courants, le carburant, les énergies, Nous devons sans cesse regarder au plus près nos dépenses et faire des priorités. Le Conseil Municipal a d'ailleurs diminué les taux sur la Taxe Foncière 2023 du fait de l'augmentation de 7,1% des bases ce qui aurait entraîné une hausse excessive. Espérons que 2024 soit une année plus clémente.

Je terminerai en vous assurant que la Commune continuera à maîtriser ses dépenses, ses investissements et ira de l'avant pour son développement dans la mesure de ses moyens.

BONNE LECTURE ET TRES BELLE ET HEUREUSE ANNEE.



Votre Maire, Thérèse LAFFARGUE

Réalisations 2023

Pas de réalisations en investissement cette année.

Les chiffres publiés ci-dessous concernent la 3eme tranche de l'enfouissement des réseaux.

Economies donc !

Projets 2024

Extension de l'aire de jeux

Insonorisation acoustique Salle du Conseil

Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Mairie (à l'étude)

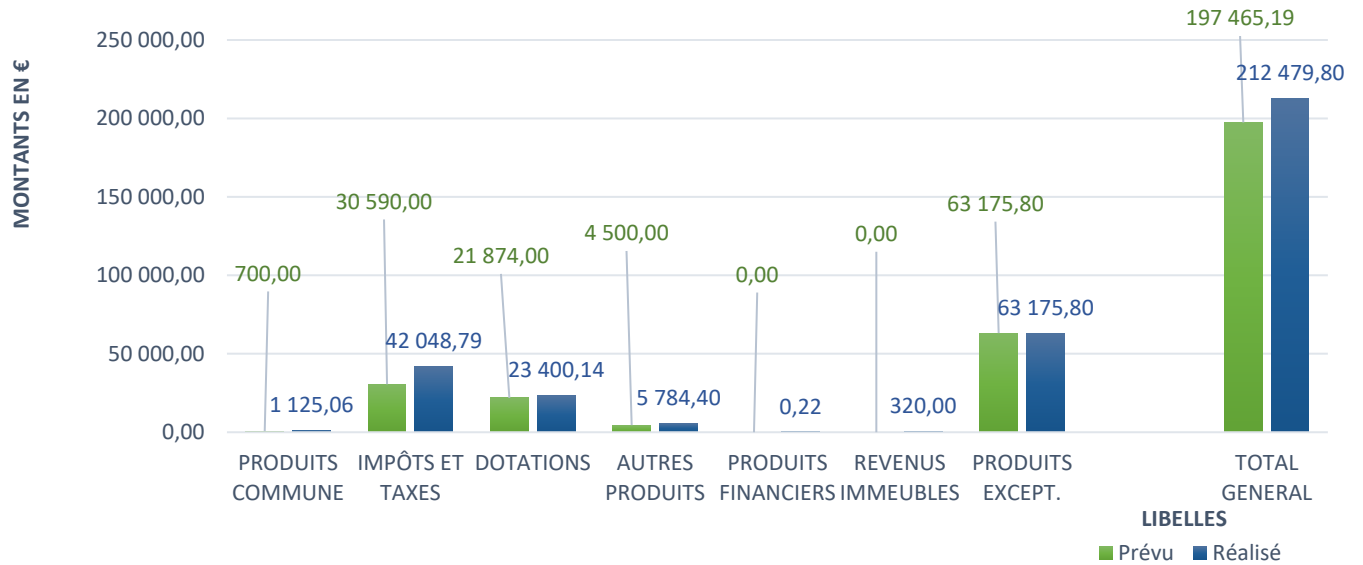


Les travaux d'investissement prévus en 2023 (extension des réseaux secteur ouest pour desservir les futures constructions prévues au PLUi) seront réalisés dès lors qu'un 1^{er} permis de construire sera déposé sur une de ces zones OAP.

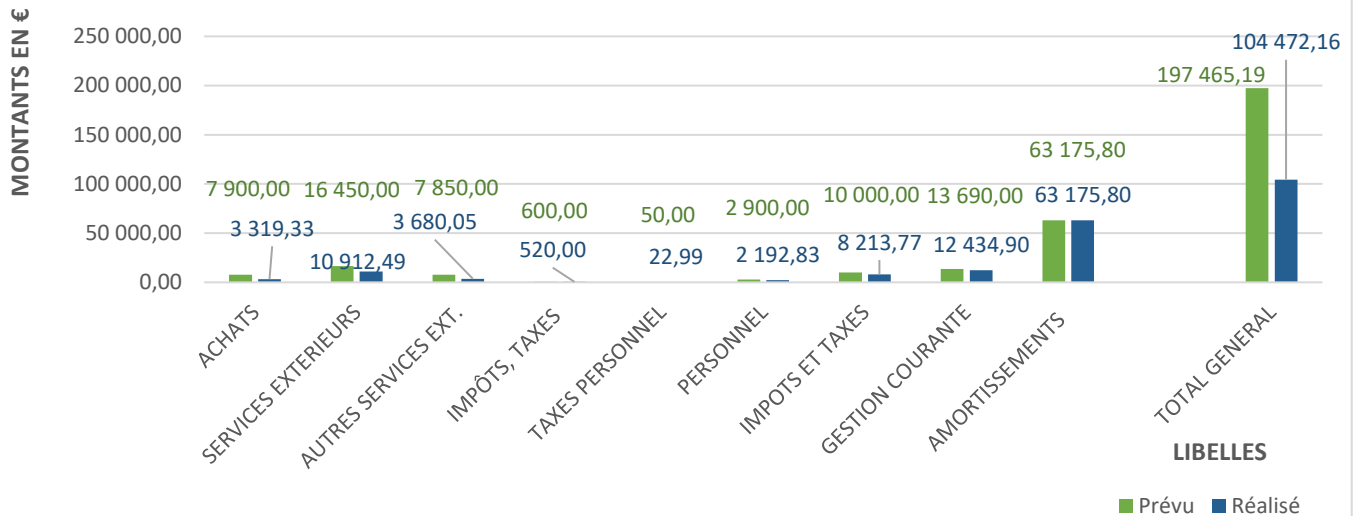
Nous avons été très prudents au niveau des dépenses car nous avons un report déficitaire de 2022 de 57 284,11 € que nous avons en partie comblé.

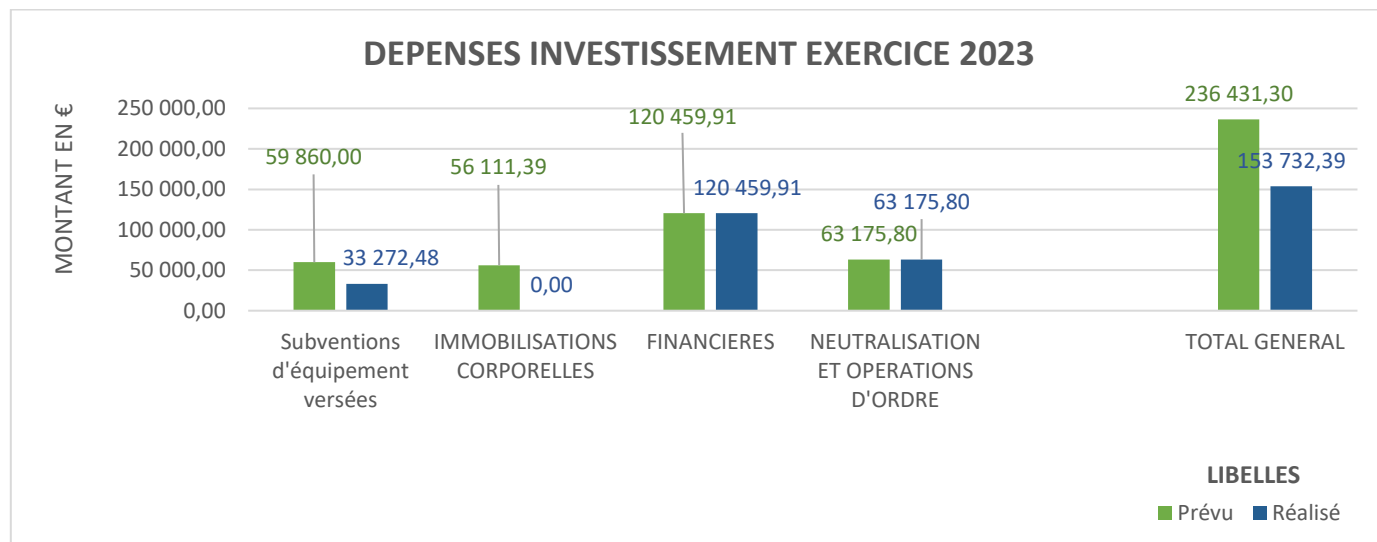
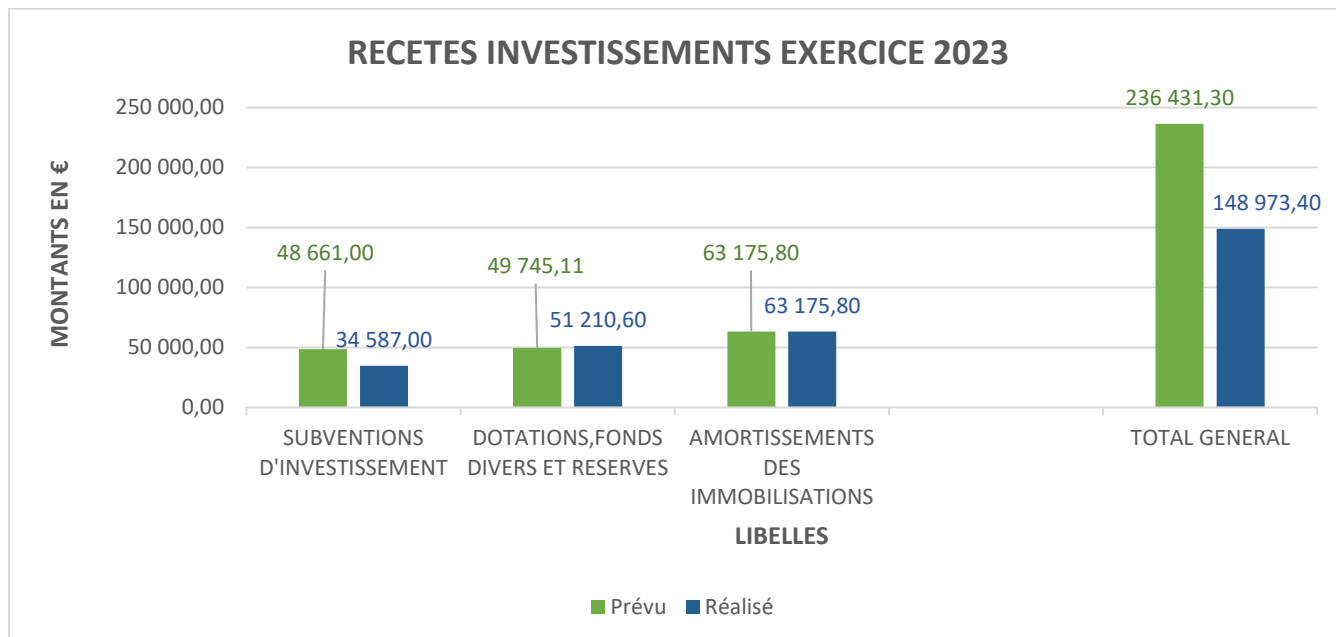
Ci-dessous les graphiques représentant les recettes et dépenses en fonctionnement et en investissement (en bleu ce qui a été réalisé sur 2023) :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2023



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2023





Résultat 2023 :

Fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023	135 854,41 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023	104 472,16 €
RESULTAT EXCEDENTAIRE 2023	31 382,25 €
+ RESULTAT EXCEDENTAIRE 2022	76 625,39 €

TOTAL EXCEDENTAIRE 2023 108 007,64 €

Investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023	148 973,40 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023	96 448,28 €
RESULTAT EXCEDENTAIRE 2023	52 525,12 €
+ RESULTAT DEFICITAIRE 2022	57 284,11 €

TOTAL DEFICITAIRE 2023 - 4 758,99 €

Il faut tenir compte des restes à réaliser en investissement et fonctionnement dépenses et recettes **-12 513,00 €**

TOTAL DEFICITAIRE en investissement 2023 A REPORTER -17 271,99 €

Informations Intercommunales

➤ Jeunes lycéens étrangers colombiens, allemands & italiens recherchent une famille d'accueil



Association loi 1901 recherche des familles d'accueil bénévoles pour des jeunes étrangers désireux de perfectionner leurs connaissances de la langue et de la culture française. Pendant toute la durée de leur séjour, ils seront hébergés en famille et scolarisés au lycée le plus proche de leur lieu d'hébergement.

D'Italie, de Colombie, d'Allemagne ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-les !

Contact :
Cristina DOS SANTOS
65300 Campistrous
06.72.96.00.55
vivezleslangues65@gmail.com



➤ En temps réel



Le service Sentival est un accès en temps réel à des centaines de stations de mesures sur toute la métropole française.

Sentival vous informe sur votre cours d'eau, sur votre station de mesure la plus proche mais aussi et surtout celles en amont de votre commune : bulletins, prévisions, précipitations, vigilances, bulletins vigicrues...

Pour suivre en direct l'évolution de votre cours d'eau: <https://www.sentival.fr/>

➤ Tri à la source des biodéchets : une nouvelle obligation, de nombreuses solutions

À compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, le tri des biodéchets sera généralisé et concernera tous les professionnels et les particuliers. Ainsi, vos biodéchets ne seront plus acceptés dans vos sacs ou conteneurs présentés à la collecte des ordures ménagères. Il vous appartient donc dès à présent, de recycler vos déchets de cuisine, de jardin, selon vos possibilités.

Les biodéchets, c'est quoi ?

Les biodéchets correspondent aux **déchets organiques** issus de ressources **naturelles végétales ou animales**. Ils sont constitués principalement des **déchets de cuisine** (épluchures de légumes et autres restes alimentaires) et des **déchets verts du jardin** (tailles de haie, tonte de gazon, feuilles mortes...).

Les biodéchets ont la capacité de « pourrir », c'est pourquoi on les appelle également **putrescibles** ou **fermentescibles**.

En pratique, quels sont les biodéchets à traiter ?

déchets de cuisine : restes de repas, restes de pain, sachets de thé, marcs de café mouchoirs en papier, papiers journaux

déchets verts du jardin : fleurs fanées, feuilles mortes, mauvaises herbes, paille, tailles de haies, sciures de bois non traités...

Pourquoi et comment engager le tri à la source des biodéchets ?

À ce jour, les biodéchets représentent encore un tiers des déchets non triés des Français. Pourtant, le trier présente de nombreux bénéfices.

Réduire le bilan carbone du secteur des déchets à travers la réduction du stockage et de la combustion des déchets.

Produire du biogaz qui peut être soit destiné à un usage local, soit réinjecté dans le réseau de gaz naturel.

Fournir les agriculteurs ou gestionnaires d'espaces verts en engrais organiques et ainsi améliorer la qualité agronomique des sols.

Alors ayons tous un composteur ou un lombricomposteur voire des poules dans un coin du jardin !

Information auprès de la Mairie ou de la CCAM de Vic en Bigorre (Pole Environnement)



➤ CULTURE

En 2024, les médiathèques du réseau Adour Madiran (Andrest, Maubourguet, Montaner, Rabastens-de-Bigorre, Vic-en-Bigorre) deviennent gratuites pour tous les publics et revoient à la hausse le nombre de documents empruntables. Une simple inscription suffit désormais pour emprunter 20 documents pour 1 mois (livres, bande dessinées, magazines, CD, DVD, partitions) et accéder à l'offre numérique via le portail départemental happybiblio.fr (films et concerts en streaming ou en téléchargement, service de presse, formation en ligne), mais aussi toute l'offre d'animations proposées dans le réseau des médiathèques tout au long de l'année.



Source : CCAM Vic en Bigorre

<https://adour-madiran.fr/decouvrir-se-divertir/reseau-mediathèques/>

Sans oublier l'OCTAV avec le cinéma. Tarifs et les films à l'affiche sont à télécharger sur

<https://adour-madiran.fr/decouvrir-se-divertir/cine-vic/>

Et tous les concerts à venir

https://adour-madiran.fr/decouvrir-se-divertir/octav-pole_culture/

➤ Conseils Communautaires

Si vous souhaitez suivre les séances des conseils communautaires, sachez qu'ils sont retransmis en direct sur la chaîne Youtube de la CCAM.

<https://adour-madiran.fr/conseil-communautaire-1-2024/>



Informations Communales

Le Comité des fêtes organise :

une journée festive début juillet avec repas et tournoi de pétanque ; mais aussi des repas dansants



Ici, le 4 novembre
Encore une belle soirée avec le groupe
Konki Sador.

Sans oublier feu d'artifice du 14 juillet pour un moment de convivialité avec la commune de Marsac

➤ Insolite

2 petits faucons crécerelles sont nés cet été sur la commune.
Les parents ont niché dans un creux du mur arrière de l'Eglise. Vous pourrez peut-être les observer à nouveau au printemps mais ne pas les déranger, cette espèce est protégée !



Photo prise par agent de l'ONF sur la commune 22-06-23



➤ Etat Civil



Bienvenue à Hanae PÉRIN, née le 30 mai 2023



Tous nos vœux de bonheur à
Thérèse PEYCÉRÉ et Alain LAFFARGUE
Mariage célébré le 27 mai 2023



Joyeux anniversaire !

Voilà 1 an que l'association Jeux de l'Adour a vu le jour au village
Petits et grands se retrouvent certains dimanches après-midi pour jouer ensemble : découvertes de jeux, rires mais aussi sérieux lorsqu'il s'agit de stratégie
Moment de détente avec café, chocolat, gâteaux, crêpes, rien ne manque.
Vous aussi venez essayer. Quand on commence, on revient ! <http://jeuxdadour.zici.fr>

Ecole

11 enfants sont scolarisés
au RPI
3 à Sarniguet
5 à Tostat
3 à Marsac



INSEE

Recensement en cours
106 habitants

Et pour les enfants, petits et grands, la blagouette:

TOTO rentre dans une boulangerie. La vendeuse lui dit :

- Si tu prends trois croissants, le quatrième est gratuit.

Toto lui répond alors :

- Donnez-moi juste le quatrième...



VOTRE EQUIPE MUNICIPALE
Thérèse LAFFARGUE (MAIRE)
Sophie VERGÈS (1ère Adjointe)
Yves DOUTRES (2ème Adjoint)
Patrice CANO (Conseiller)
Nathalie FAURE (Conseillère)
Christophe PELLEFIGUE (Conseiller)

Permanence le jeudi après-midi
de 14h00 à 18h30

MAIRIE
12 bis rue St Bruno
65500 Villenave Près Marsac
05.62.31.12.12

Et pensez au site internet : <http://www.villenave-pres-marsac.fr>